



AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 124

Le 11 juin, 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Aurora Oil & Gas Ltd. («Aurora») a annoncé qu'elle a reçu l'approbation de ses actionnaires concernant le récent plan d'arrangement effectué impliquant Aurora et Baytex Energy Corp. («Baytex»). La négociation des actions d'Aurora a été interrompue à la Bourse de Toronto le 27 mai, 2014 et le retrait de la cote de la Bourse de Toronto sera effectué à l'ouverture des marchés le 12 juin 2014.

Chaque actionnaire d'Aurora est en droit de recevoir l'équivalent en dollar canadien de 4.20\$AUD pour chaque action d'Aurora détenue à 19h00 le 3 juin, 2014 (heure de Perth Australie).

Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF)
CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Aurora seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 12 juin 2014**

- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **AEF deviendra AEF1**

- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**

- **MULTIPLICATEUR :** **100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **Un versement en espèces de 428,32\$C.**

